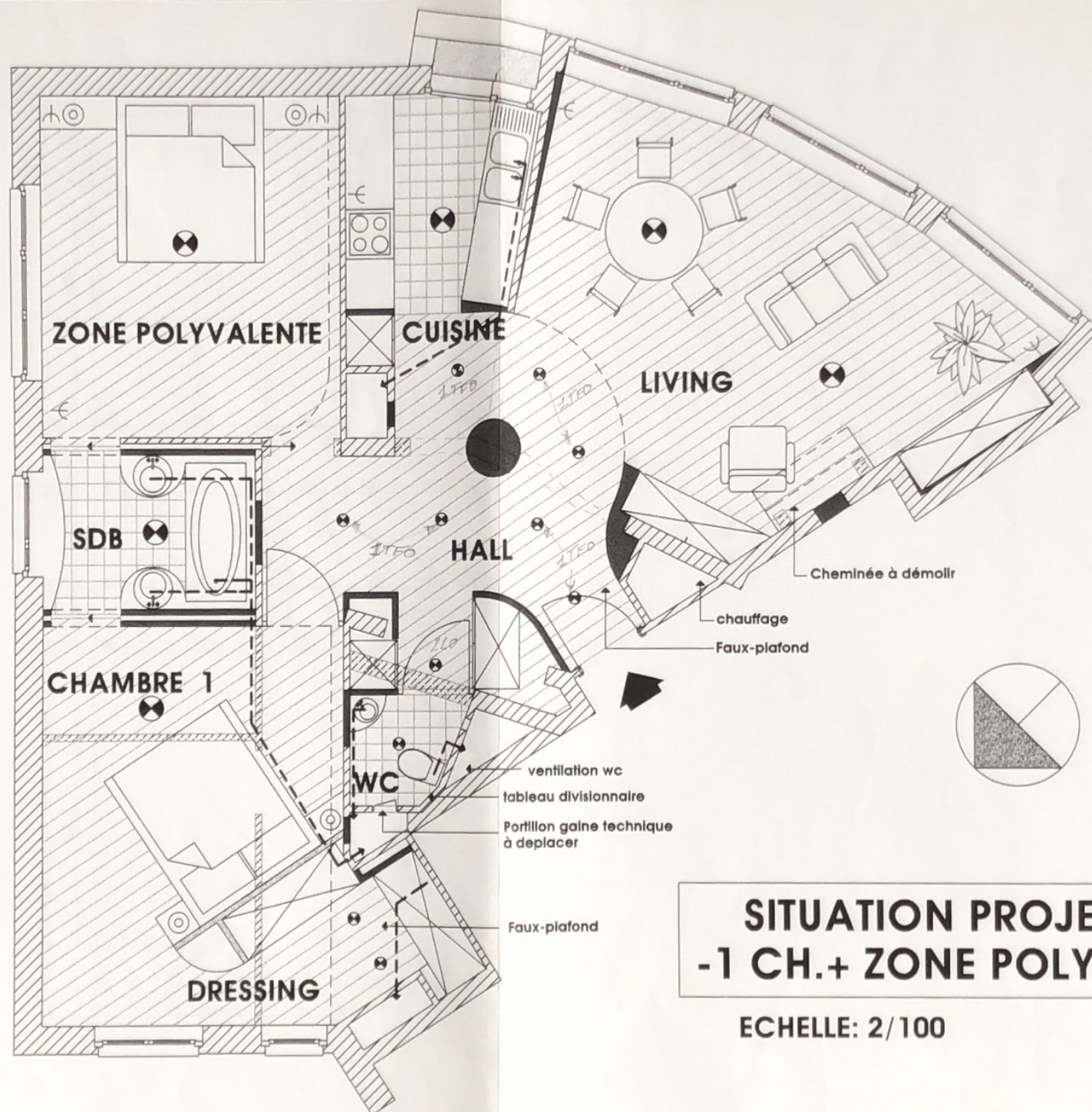


REMARQUE :

VE RIFIER SI LES MURS A
DEMOLIR SONT PORTEURS

 CLOISON PLATRE

 MURS A DEMOLIR



**SITUATION PROJETEE
-1 CH.+ ZONE POLYVAL.-**

ECHELLE: 2/100

ECHELLE 2 mm p.m.
SITUATION

CADASTRE SECT. B 62 Y3

Annexé à l'arrêté n° 54 du 24. II. 1967
du Collège des Bourgmestres et Echevins de Woluwe-Saint-Pierre.
Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
Caroobuyge *N. G.*

COMMUNE DE WOLUWE SAINT PIERRE chantier : av Scheitler n° et av des Mouettes n° cadast. sect. B 62 Y3	dossier plan 169 3
RESIDENCE : "LES MOUETTES.." <i>[Signature]</i> pour le compte du maître de l'ouvrage LES ENTREPRISES GENERALES ECOBET 104A AVENUE DES COCCINELLES BRUXELLES 17	RICHARD PILOT architecte et urbaniste inscrit au tableau du Conseil du Brabant <i>[Signature]</i> 14 Avenue Jôré, Bruxelles 18 TEL. 72.35.78
désignation du plan PLAN DES ETAGES SITUATION	date : novembre 1956 échelle : 2 cm p.m. indice A



IMM. 4 APPART.